

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5600>



TZR , attention surveillez vos arrêtés d'affectation !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - TZR -



Date de mise en ligne : mercredi 19 septembre 2018

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

TZR , attention surveillez vos arrêtés d'affectation !

Vérifiez votre casier de RAD (ou appelez le secrétariat), votre boîte mail académique et votre courrier. **Ne prenez la route que si vous avez un arrêté d'affectation** qui définit la date de commencement de votre mission.

En cas d'affectation « au pied levé », contactez-bous ou prenez appui sur le **vademecum TZR** (rubrique TZR dans Exercice de nos métiers) pour garantir un démarrage correct du remplacement à effectuer si nécessaire.

Attention ! Pour faire respecter vos droits aux ISSR ou aux frais de déplacements, **veillez à ce que les dates des arrêtés envoyés par le rectorat soient conformes à la réalité**. Si vous avez eu connaissance de votre mission de remplacement au-delà de la pré-rentrée, et que la date qui figure est antérieure, écrivez « Vu et pris connaissance le.... » faites en une photocopie et contactez-nous si le rectorat ne prend pas en compte la réalité de votre début d'année

Complément réservé aux adhérents :



TZR, attention aux documents antidatés !